

*Administration financière—Loi*

entrée en fonctions. Il sera chargé de veiller à ce que les divers ministères du gouvernement pratiquent une saine gestion financière et à ce qu'ils appliquent des mécanismes de contrôle financier.

Je suis sûr que lorsque le vérificateur général a tenu ces propos inquiétants sur la nette insuffisance de la gestion financière et des modes de contrôle financier des ministères et organismes gouvernementaux, il se faisait du souci pour la voie que le gouvernement semblait avoir empruntée en matière de gestion financière. Un an plus tard, lorsqu'il déclarait que les conditions financières avaient empiré au point d'être devenues réellement inquiétantes, le moment était manifestement venu de mettre sur pied un autre mode de contrôle des finances gouvernementales, pour mettre un terme à la manière déplorable dont le gouvernement gérait les deniers publics.

L'idée de créer un poste de contrôleur général est excellente. C'est absolument indispensable si nous voulons exercer une certaine surveillance sur les dépenses gouvernementales. Mais nommer quelqu'un tout en lui refusant les pouvoirs nécessaires à sa tâche, voilà qui illustre bien une fois de plus la manière dont le gouvernement entend régler les problèmes. Le problème est là et il existe des solutions à ce problème. Malgré cela le gouvernement se contente de faire les choses à moitié. Il satisfait les apparences, il donne l'impression qu'il règle le problème et, en fait, il se contente de faire le premier pas et ne va pas plus loin.

Le gouvernement admet, en principe, qu'il faut créer un poste de contrôleur général. Pourquoi alors ne formule-t-il pas noir sur blanc les devoirs et responsabilités rattachés à ce poste? Deux ou trois orateurs l'ont déjà signalé à la Chambre. Il va sûrement en être question au comité et on va sûrement tenter de faire accepter des modifications pour combler cette lacune. Le gouvernement tient, semble-t-il, à créer ce poste, mais en même temps il se fait tirer l'oreille. Il est vraiment malheureux qu'il n'ait pas précisé ses fonctions dans les dispositions du bill.

C'est également fort regrettable de voir que le Parlement n'aura rien à dire sur les fonctions que doit remplir le contrôleur général. C'est déplorable, surtout quand on sait que le vérificateur général a fait la déclaration suivante dans son rapport de 1976-1977:

Pas étonnant que le gouvernement ait perdu le contrôle des dépenses publiques. Les députés avaient vraiment peu de chance d'obtenir des renseignements adéquats sur les dépenses qu'ils devaient approuver.

● (2142)

Si le Parlement avait un certain contrôle sur les fonctions du contrôleur général, ce serait une excellente occasion d'améliorer sa position qui ne cesse de se détériorer depuis quelques années en ce qui concerne le contrôle des dépenses du gouvernement. Pourquoi le gouvernement ne réalise-t-il qu'à demi une des recommandations du vérificateur général? Le gouvernement s'est d'abord demandé s'il devait procéder à cette nomination et, sa décision prise, il ne va pas jusqu'au bout.

Devant cette situation, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur l'influence que pourra avoir le contrôleur général. Il faudrait être naïf pour croire que les tribulations financières du gouvernement connaîtront soudainement un terme. Je crains qu'on n'ait besoin de plus que d'une figure nouvelle pour en arriver-là. Il en faudra un grand nombre. Il faudra peut-être un gouvernement tout neuf.

[M. Darling.]

Ces dix dernières années, nous avons assisté à une croissance phénoménale des dépenses et des déficits gouvernementaux. Le déficit budgétaire pour l'année en cours sera aussi important que le budget lui-même au moment où le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir. Au cours de cette période, le coût de l'administration publique a augmenté de 400 p. 100. Sauf erreur, au début de cette période, ils étaient de 10 milliards de dollars et à l'heure actuelle, comme on l'a dit tantôt, on prévoit qu'ils atteindront 45 milliards cette année, et il est fort possible que les crédits supplémentaires le portent à près de 48 milliards.

La situation déjà alarmante des dépenses du gouvernement ne fait que s'aggraver d'année en année. Y a-t-il seulement dix ans que le premier ministre a déclaré: «Nous sommes sur la voie d'un désastre financier si rien n'est fait pour contrôler nos dépenses»? Ce sont des paroles qui en disent long si on tient compte de la posture financière actuelle du gouvernement.

Le gouvernement actuel n'a peut-être qu'une seule doctrine, celle de dépenser, de dépenser encore et de dépenser encore plus. Depuis dix ans, les services gouvernementaux se sont accrus beaucoup trop, et trop rapidement. Depuis longtemps des mécanismes de contrôle s'imposent. Une fois encore, le gouvernement a eu comme principe: Mieux vaut tard que jamais. Il aurait fallu qu'il se dise: Vaut mieux jamais tard. En d'autres termes, il y a déjà un moment que cela aurait dû être présenté.

Il est trop tard, à mon avis, pour mettre en place le moyen de contrôle efficace que tous les Canadiens du pays aimeraient voir instaurer sur la façon dont le produit de leurs impôts est et continuera d'être dépensé. Trop tard parce que le pli est pris. Les Canadiens voient leurs impôts augmenter sans arrêt, pour nourrir cette vague de folles dépenses qui s'amplifie depuis dix ans. La charge fiscale de la famille canadienne moyenne a augmenté de 239 p. 100 entre 1961 et 1975. On pourrait parler à juste titre de grande tragédie fiscale à propos de l'évolution des dix dernières années.

Le gaspillage phénoménal qui dure depuis dix ans ne s'arrêtera pas du jour au lendemain. Souhaitons qu'au sein de l'Administration, le contrôleur général puisse s'acquitter de ses fonctions avec toute la pondération et le minimum de heurts qu'il est humainement possible d'espérer. La vérité toute crue, c'est qu'on lance l'argent par les fenêtres.

J'ai siégé à divers comités, et j'ai entendu dire que les comités ne fonctionnent pas si bien qu'il faudrait. Peut-être bien que si chaque membre de ces comités y mettait du sien, les choses iraient un peu mieux, je m'excuse de le dire. Ce matin, une séance convoquée pour 9 h 30 n'a pas pu démarrer avant 11 heures moins vingt. C'est inqualifiable. Quand les députés ont la chance de discuter le budget, ils n'ont souvent que deux heures pour le faire et cela n'est pas suffisant. Une fois terminées les gentillesse du début, il ne reste plus grand temps. Deux ou trois séances de ce genre pour le budget d'un ministère et le ministre et sa suite ont les mains libres pour une nouvelle année. Comment veut-on que, dans ces conditions, les députés puissent s'occuper vraiment des dépenses, obtenir du ministre ou de ses fonctionnaires les renseignements qu'il leur faudrait. Voilà la situation que j'ai constatée maintes et maintes fois, et j'imagine qu'elle n'est pas près de changer.